

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL
D'ÉLECTRIFICATION
ET D'ÉQUIPEMENT RURAL

**Extrait du registre des délibérations du
Bureau syndical**

Réunion du mercredi 12 juillet 2023

Date de convocation : 6 juin 2023	Nombre de membres { présents : 11 absents : 9
Nombre de membres en exercice : 20	
Date d'affichage : 27 juillet 2023	

Décision ADOPTÉE : { Voix POUR : 11
Voix CONTRE : 0
Abstentions : 0 } – **Décision n° B2023-37**

**OBJET : Affectation d'opérations au programme d'électrification 2022 (ER 2022)
Programme spécifique du SDEER (2nde tranche)**

L'an DEUX MIL VINGT TROIS, le DOUZE du mois de JUILLET, mercredi à 14 heures 30, les membres du Bureau du SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉLECTRIFICATION ET D'ÉQUIPEMENT RURAL DE LA CHARENTE-MARITIME se sont réunis à Saintes, au siège du Syndicat, sous la présidence de Monsieur François BRODZIAK, Président, suite à une convocation du 6 juin 2023.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. François BRODZIAK, Président, MM. Christophe CABRI, Jean-Luc FOURRÉ, Thierry LESAUVAGE, Jean-Marie PETIT et Daniel BOURSIER, Vice-présidents, MM. Sylvain LESPINASSE, Patrick ORGERON, Jacky PROUTEAU, Christian LUCAZEAU et Jean-Paul GOUSSARD formant la majorité des membres en exercice.

ÉTAIENT EXCUSÉS : M. Denis ROUYER, Mme Lydie DEMENÉ, M. Christophe BERTAUD, Mmes Mariette ADOLPHE et Marcelle LYONNET, MM. Pierre GEOFFROY et Bruno GAILLOT,

ÉTAIENT ABSENTS : MM. Julien DURESSAY et Franck PETITFILS,

M. Jean-Luc FOURRÉ est élu secrétaire de séance à l'unanimité.



M. le Président rappelle que, pour les effacements à financement spécifique du SDEER dans le programme d'électrification ER 2022, le Comité, réuni le 4 avril 2022, a voté un montant de travaux de 4 800 000 euros (HT).

Le 23 janvier 2023, le Bureau avait affecté une première partie de ce montant à une première tranche composée des 27 opérations dans le programme ER 2022, pour un montant de 3 368 800 euros (HT).

Le 3 avril 2023, le Comité a permis que soit engagé un montant de 700 000 euros supplémentaires pour les effacements à financement spécifique du SDEER dans le programme d'électrification ER 2022, portant le total à 5 500 000 euros (HT).

M. le Président propose au Bureau d'affecter le solde permis par ce montant à une seconde tranche composée des 18 opérations suivantes dans le programme ER 2022, pour un montant de 2 131 200 euros (HT) :

N° de dossier	Commune	Adresse – lieu-dit	Estimation (euros HT)
ER003-1007	Aigrefeuille-d'Aunis	Chemin Rochelais	116 700
ER013-1003	Antezant-la-Chapelle	La Folatière	5 900
ER046-1006	Bignay	Chez Gautret	30 300
ER060-1002	Boutenac-Touvent	Rue de l'Estuaire	110 300
ER183-1018	Grézac	La Roche	266 200
ER188-1003	Haimps	Rue de la Maison Brûlée	103 600
ER209-1004	Lonzac	Rue du Château	6 800
ER230-1013	Meschers	Rue du Moulin	110 300
ER241-1016	Montguyon	Saboureau	96 800
ER244-1007	Montpellier-de-Médillan	Bourg	46 700
ER247-1006	Mornac-sur-Seudre	Route de Plordonnier	35 400
ER260-1008	Neuvicq	La Mondie	125 400
ER264-1011	Nieul-sur-Mer	Avenue de La Rochelle	58 000
ER293-1004	Puyravault	La Casse aux Chevaux	416 400
ER337-1064	St-Georges-d'Oléron	Plage de Boyardville	35 700
ER377-1006	St-Ouen-la-Thène	Bourg	158 200
ER398-1001	St-Seurin-de-Palenne	La Coinsonnée	65 600
ER407-1027	Ste-Soulle	Route de La Rochelle	342 900
Total			2 131 200



LE BUREAU SYNDICAL, APRÈS AVOIR ENTENDU CET EXPOSÉ ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

Accepte la proposition qui vient de lui être présentée.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus, tous les membres présents ayant signé le registre.

*Le Président,
François BRODZIAK*

*Le Secrétaire de séance,
Jean-Luc FOURRÉ,
Vice-président*